

Nouvelles de Quéménéven Keleier Kemeneven

Mairie de Quéménéven
2 rue Saint Laurent
29180 Quéménéven

Site web de la commune
www.quemeneven.bzh

Août 2024 · n° 154

Le mot du Maire

Horaires d'ouverture de la mairie

02 98 73 53 33
mairie@quemeneven.bzh

Lundi : 9h00 - 12h30 /
13h30 - 17h00

Mardi : 9h00 - 12h30 /

Fermée l'après-midi

Mercredi : 9h00 - 12h30 /
13h30 - 17h00

Jeudi : 9h00 - 12h30 /

Fermée l'après-midi

Vendredi : 9h00 - 12h30 /
13h30 - 16h30

Samedi : **Fermée**

Horaires d'ouverture de l'agence postale communale

02 98 73 64 81
ap.quemeneven@laposte.fr

Du lundi au vendredi :

9h00 - 11h30

Le samedi : 9h00 - 12h00

Fermetures :

- du 15 juillet au 4 septembre
- dernier samedi du mois
(samedi 31 août)

Contacts utiles

Enedis : 09 72 67 50 29

Eau et assainissement QBO :

02 29 40 15 59

Déchets QBO : 02 98 98 89 67

Urgences :

Eau 06 07 79 23 29

Assainissement 07 85 18 55 08

Nous avons vécu en 2024 une année électorale abracadabrantesque !

À titre personnel, j'avais décidé de candidater aux européennes, au sein de mon camp politique (centre-droit modéré), à une place de fond de liste et inéligible me permettant de prendre la parole en meeting pour évoquer la situation de l'Europe. C'est peu dire que la dissolution m'a estomaqué ! Dès le lundi matin, j'ai cherché quelle personnalité soutenir dans ma circonscription, jusqu'au vendredi soir, où il ne restait plus que moi.

J'enseigne à mes élèves, en éducation civique, qu'un citoyen est électeur et éligible. Il doit voter, et quand il n'a plus personne pour qui voter, il doit lui-même se retrousser les manches et se présenter pour incarner son vote. Il faut croire en ce que l'on enseigne, et j'ai exceptionnellement accepté de porter cette candidature. Je me suis appliqué à moi-même ce que j'enseignais à mes élèves, le civisme et le pluralisme, et à la rentrée mon cours aura pris de la valeur ! Comme disait Gandhi : « l'exemple n'est pas le meilleur moyen de convaincre, c'est le seul ». Arrivé troisième, je me suis désisté le soir-même, par conviction.

Suite aux législatives, il y a débat pour savoir si nous devons passer à la proportionnelle, rester au scrutin uninominal à deux tours — avec seulement deux candidats présents au deuxième tour, selon moi, comme à la présidentielle — ou le passer à un tour comme au Royaume-Uni, où le parti travailliste, avec 33 %, rafle 66 % des sièges du parlement britannique cette année. Les Jeux Olympiques apportent cet été un enthousiasme et une euphorie bienvenus dans une France où les institutions sont éreintées par plus de vingt ans de quinquennat et d'hyperprésidence, auxquels je préfère un septennat unique et un président arbitre.

Quoi qu'il arrive, j'attends des partis et des députés élus qu'ils soient capables de se parler, et de considérer prioritairement « l'intérêt supérieur de la patrie » (Charles de Gaulle, juin 1940). La démocratie de dialogue et de compromis est préférable à celle de la vocifération.

Erwan Crouan, maire



Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

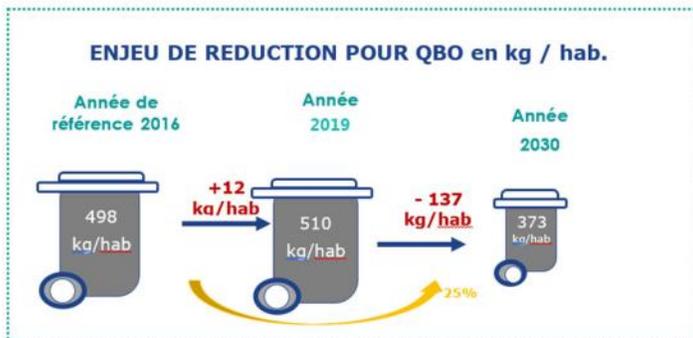
Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement rend obligatoire l'élaboration et l'adoption d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), pour les collectivités en charge des compétences de collecte et traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Le PLPDMA précise des objectifs de réduction des déchets et des mesures pour les atteindre sur une période de 6 ans.

Le schéma ci-dessous indique que nos poubelles contiennent encore beaucoup de déchets valorisables et que les marges de manœuvre sont importantes.

L'objectif de ce plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est de réduire la quantité de déchets par habitant sur le territoire.

Les axes retenus pour ce plan de prévention sont les suivants :

- Diminuer la production de déchets verts et promouvoir le tri à la source des biodéchets
- Dynamiser l'Éco-exemplarité
- Promouvoir le réemploi



Le plan présentant les différentes actions en lien avec ces axes de prévention sera présenté aux habitants de Quimper Bretagne Occidentale à l'automne 2024, avant d'être adopté au conseil communautaire de fin d'année.

Bruits dans les propriétés privées : horaires autorisés sur la commune

Jours ouvrables	8h30	19h30
Samedis	9h	19h
Dimanches et fériés	10h	12h

Source : arrêté n° 2012-0244 du 1^{er} mars 2012 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Finistère.

Outre les bruits dans les propriétés privées, ce texte précise les dispositions liées aux bruits de voisinage dans les lieux publics et accessibles au public, pour les activités professionnelles, activités agricoles, activités de loisirs ou sportives, bruits de chantier, et les bruits dans les propriétés privées. N'hésitez pas à le consulter sur le site web de la mairie. Certaines communes peuvent avoir des arrêtés plus restrictifs.



Après la tempête Ciaran, les arbres de Kergoat ont subi d'importants dégâts. Une étude de l'ONF devait précéder l'autorisation de l'architecte des bâtiments de France et de la DRÉAL, car le site est classé. Les travaux d'intervention de l'entreprise Penn Koad ont eu lieu du mardi 2 au vendredi 5 juillet. Ces travaux coûtent 25 000 € HT à la commune, et déjà 20 000 € de subventions ont été accordées.

Le placître a été ouvert au concours du cheval breton le samedi 6 juillet, et il est maintenant accessible à tous. En août, il accueillera le festival Les Enfants sont des Princes, le 7 août, et le Pardon de Kergoat le 18 août.

Début octobre, la commune organisera une réunion avec tous les services concernés (bâtiments de France, préfecture, DRÉAL, département...), les entreprises qui sont intervenues sur le site et l'association de la chapelle, pour évoquer l'avenir de ces arbres magnifiques mais très fatigués. Un renouvellement d'une partie des arbres doit être envisagé.



Économiser l'eau potable



Le Département du Finistère offre, pour Quéménéven, une quarantaine de kits d'économie d'eau.

Ils sont disponibles en mairie depuis la deuxième quinzaine du mois de juillet. Le Département encourage la population à adopter des pratiques sobres en consommation d'eau. La sécheresse de 2022 a été une prise de conscience pour les autorités comme pour les habitants, et chaque kit contient 3 mousseurs pour robinet et un réducteur de consommation pour douche. Les habitants intéressés sont invités à venir récupérer un kit par foyer, dans la limite du stock disponible.



Les efforts sont aussi réalisés par le service de l'eau de Quimper Bretagne Occidentale à travers le renouvellement et l'entretien du réseau hérité des quatorze communes.

Le taux d'efficacité du réseau d'eau potable est de 87 %, c'est-à-dire que pour 100 litres produits, 87 litres sortent réellement des robinets et 13 litres sont perdus par des fuites.

C'est un taux excellent, et qui est meilleur à celui du Finistère (85 %), de la Bretagne (85 %) et de la France entière (82 %).



Le festival « Les enfants sont des Princes » arrive à Quéménéven

Spectacle de théâtre « The Amazing Georges Show », par L'Armada Productions

Avec sa magie bluffante, ses exploits, ses gags et ses impros, il déclenche inévitablement l'étonnement, l'émotion et le rire ! À la fois mime, clown, magicien, sans un mot, il rentre en interaction avec tous les publics ! Rires garantis !

À partir de 4 ans / Durée : 1 h

Mercredi 7 août, 15h30, Placître de Kergoat (site de repli : salle communale)

La 10^e édition du festival « Les enfants sont des princes », organisé par Quimper Bretagne Occidentale, en partenariat avec l'Office de tourisme, le service culture de la ville de Quimper et les communes de l'agglomération, se déroulera du 29 juillet au 9 août. Couronné de succès lors des précédentes éditions, cet événement, destiné aux enfants de moins de 12 ans et aux familles, contribue à l'animation du territoire et au développement de son attractivité touristique. Pour la première fois, des spectacles sont proposées dans l'ensemble des 14 communes de Quimper Bretagne Occidentale.



Travaux de voirie

En 2024 la commune a inscrit 144 000 € TTC au budget pour le marché de voirie.

La commission travaux a décidé de refaire en priorité la route de Kerampape : reprise de la bande de roulement sur 1,3 km, arasement des bas-côtés, réfection des fossés. Le coût de cette opération est de 99 000 € TTC.

Le Département du Finistère apporte une aide de 25 000 € pour la voirie cette année.



Halle des sports



Le toit de la halle des sports a été renouvelé après l'été 2023, avec hélas quelques dégâts suite à la tempête (et rapidement réparés).

L'isolation avait été enlevée, elle était vétuste et devait être changée. C'est chose faite !

L'isolant a été posé courant juillet. L'éclairage a été refait lui-aussi et le puit de lumière conservé.



Les procès-verbaux des conseils municipaux sont disponibles en libre consultation en mairie.

Délibération n°24 : Décision modificative n°1 - Budget annexe de lotissement Les Terrasses du Steir

Afin de régulariser les comptes de stock du budget de lotissement Les Terrasses du Steir, une décision modificative est présentée au conseil municipal permettant le compléter le transfert suivant, partiellement prévu au budget primitif :



Depuis :		Vers :	
Compte	Montant HT	Compte	Montant HT
3351	136 777.94 €	Compte 3555	152 088.98 €
3354	1 500.00 €		
3358	13 811.04 €		
Total	152 088.98 €	Total	152 088.98 €

Les inscriptions en investissement étaient déjà prévues au budget primitif, au chapitre 040, mais avaient été augmentées de 1.01 € au-dessus des crédits nécessaires pour arrondir le total général.

La présente délibération a pour objet principal d'ajouter les inscriptions nécessaires en fonctionnement au chapitre 042 et également de supprimer l'arrondi en investissement au chapitre 040.

La décision budgétaire se présente donc comme suit :

En section de fonctionnement :

	Chapitre / Compte	Objet	Montant HT
Dépenses	042 / 7133	Régularisation de stocks	152 088.98 €
Total des dépenses			152 088.98 €
Recettes	042 / 7133	Régularisation de stocks	152 088.98 €
Total des recettes			152 088.98 €

En section d'investissement :

	Chapitre / Compte	Objet	Montant HT
Dépenses	040 / 3555	Régularisation de stocks	-1.01 €
Total des dépenses			-1.01 €
	040 / 3358	Régularisation de stocks	-1.01 €
Total des recettes			-1.01 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les crédits nécessaires à ces opérations en adoptant la présente décision modificative.

Délibération n°25 : Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation du complexe scolaire de Quéménéven

La loi « ELAN » du 23 novembre 2018 et le décret du 23 juillet 2019 dit « décret Éco Energie Tertiaire » fixent une obligation de réduction des consommations des bâtiments à usage tertiaire à l'horizon 2030, 2040 et 2050.

La circulaire préfectorale du 6 mars 2024 précise les modalités de recours au Fonds Vert destiné à aider les collectivités à financer la transition écologique.

Dans ce cadre la commune de Quéménéven porte un projet de rénovation énergétique de son complexe scolaire. Elle a fait réaliser par l'entreprise Exoceth des audits énergétiques concernant ce complexe scolaire comprenant : maternelle, primaire, garderie et bibliothèque.

Ce projet répond aux priorités de l'axe « Renforcer la performance environnementale » et il remplit les conditions d'accès au Fonds Vert puisque que la commune en sera maître d'ouvrage.

Le plan de financement se présente comme suit :



Dépenses HT		Recettes HT		
Désignation	Montant HT	Financier	Montant HT	Taux
Rénovation énergétique et mise aux normes accessibilité du complexe scolaire	650 000.00 €	Etat – Fonds Vert (40%)	260 000.00 €	40%
		Etat - DSIL 2024 (20 %)	130 000.00 €	20%
		Région – Bien vivre partout en Bretagne (20 %)	130 000.00 €	20 %
		Part communale (20 %)	130 000.00 €	20 %
TOTAL	650 000.00 €	TOTAL	650 000.00 €	100 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, d’autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique du complexe scolaire de Quéménéven.

Délibération n°26 : Projet de sécurisation du cheminement piéton à La Gare et demande de subvention Amendes de Police au titre de l’exercice 2024

La municipalité a engagé une démarche progressive de sécurisation des trois bourgs de Quéménéven. Des aménagements de type chicane ont permis de réduire la vitesse de circulation des véhicules dans le centre du bourg de La Gare.

Il reste à sécuriser le cheminement des piétons, qui circulent actuellement le long de l’accotement pour rejoindre le centre du bourg, entre le lotissement Les Allées Romaines et le trottoir desservant notamment les arrêts de car scolaire et un commerce.

Le projet d’aménagements comprend la création d’un revêtement stabilisé et la mise en place de poteaux tous les 2 ou 3 mètres permettant de créer une délimitation visuelle avec la chaussée.

Le plan de financement se présente comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Objet	Montant HT	Objet	Montant HT
Cheminement stabilisé – 140 m ²	15 000.00 €	Fonds départemental de sécurité routière – exercice 2024	10 000.00 €
Installation de poteaux – 40 poteaux	4 000.00 €		
Imprévus	1000.00 €	Autofinancement de la commune	10 000.00 €
Total des dépenses	20 000.00 €	Total des recettes	20 000.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (13 pour, 1 abstention) de valider le projet ci-dessus de sécurisation du cheminement piéton à la Gare, et d’approuver la demande de subvention auprès du Conseil départemental du Finistère dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, au titre de l’exercice 2024.

Délibération n°27 : Attribution du marché de travaux pour l’aménagement d’un city stade et d’un cheminement PMR (Personnes à mobilité réduite)

La procédure de consultation des entreprises pour le marché de travaux d’aménagement d’un city stade et d’un cheminement PMR s’est achevée le vendredi 5 avril 2024 à 12h.

L’analyse des offres a été présentée en Commission d’Appel d’Offres le lundi 29 avril à 18h30.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, d’attribuer le marché à l’entreprise COLAS pour un montant de 86 215,00 € HT, soit 103 458,00 € TTC.

Délibération n°28 : Convention d’utilisation du City Stade

La commune a déposé une demande de subvention dans le cadre du « Plan 5000 équipements - Génération 2024 ». Le dossier de demande sera complet à réception de la convention d’utilisation du city stade, accompagné du planning d’utilisation.



La municipalité s'est donc engagée dans une démarche de conventionnement avec l'école de Quéménéven et le club de football USQ.

La convention prévoit que la commune assume la charge de nettoyage et d'entretien de l'équipement, que l'utilisateur prend l'équipement en l'état et s'engage à le maintenir en état de propreté et de fonctionnement. Le planning annexé à la convention indique les créneaux horaires retenus par l'école et le club.

Compte tenu du coût de fonctionnement très modéré des équipements et de la volonté de la commune de faciliter les activités sportives pour le plus grand nombre, les équipements sont mis à disposition de l'utilisateur à titre gratuit.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le conventionnement avec l'école de Quéménéven et le club de football pour l'utilisation du city stade, et d'autoriser le Maire à signer les conventions d'utilisation et tous documents afférents.

Délibération n°29 : Mandat au CDG 29 pour l'engagement d'une négociation en vue de conclure un accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance)

L'ordonnance 2021-175 et le décret 2022-581 ont introduit l'obligation de participation des employeurs publics pour le risque prévoyance à hauteur de 7 € par mois et par agent à compter du 1^{er} janvier 2025. L'accord collectif national du 11 juillet 2023 élargissait ces dispositions, mais il n'est toujours pas encore entré en vigueur.

Or, la convention de participation en cours, négociée par le CDG 29, arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité (12 pour, 2 abstentions) :

- d'étudier l'opportunité de conclure un accord collectif dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire (risque santé et prévoyance)
- de décider pour cela de donner mandat au Président de Centre de gestion de la fonction publique du Finistère afin
 - ◊ qu'il procède à la négociation et conclue avec les organisations syndicales représentatives le cas échéant un accord collectif adapté aux besoins des collectivités mandataires dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire
 - ◊ qu'il informe ces collectivités des caractéristiques de l'accord collectif
- De préciser que la validité de cet accord et son application au sein de notre collectivité est subordonnée à son approbation par l'assemblée délibérante

Délibération n°30 : Prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques

Monsieur le Maire rappelle que Quimper Bretagne Occidentale n'a pas opté pour la prise en charge communautaire de la destruction des nids de frelons asiatiques sur son territoire.

Dans l'éventualité de la présence de nids dans des propriétés privées, et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la prise en charge par la commune de Quéménéven de la destruction des nids de frelons asiatiques, et de préciser que les interventions s'arrêteront le 31 octobre 2024.





Délibération n°31 : Vote des subventions

Après avis de la commission finances et personnel communal réunie le 24 juin 2024, le Maire présente les demandes de subvention et le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de répartir les budgets comme suit les crédits disponibles :

- Ligne budgétaire 65748 - Subventions de fonctionnement aux associations

Association	Montant	Pour (P) Contre (C) Abstention (A)
USQ	1 500.00 €	P : 12 C : 0 A : 0 Ne vote pas : Erw. Crouan, Gu. Bleuzen
Section Tennis de table	700.00 €	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas :
Gym loisirs	300.00 €	P : 13 C : 0 A : 0 Ne vote pas : Ch. Pennarun
Société communale de chasse	250.00 € (100 fonctionnement + 150 cartouches)	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas :
Amicale Laïque	1 900.00 €	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas :
Amicale Laïque (classe de mer)	2 900.00 € (1600 participation de la mairie + 1300 subvention de la Région à reverser)	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas :
Kémé en Fêtes	1 500.00€	P : 13 C : 0 A : 0 Ne vote pas : Fab. Lagadec
Retrouvailles et Loisirs	840.00 €	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas :
Amicale du personnel communal	1 800.00 € (Pas de départ en retraite)	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas :
Rock'Ncheese Atao – From' Fest	1 000.00 € (sous réserve de la tenue du From Fest en 2024)	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas : Ronan Le Palud excusé
Solidarité paysans	75.00 €	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas :
Secours populaire	100.00 €	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas :
Secours catholique	50.00 €	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas :

- Ligne budgétaire 657362 - CCAS

CCAS de Quéménéven	1 000.00 €	P : 14 C : 0 A : 0 Ne vote pas :
--------------------	------------	-------------------------------------





Classe de mer des CM1-CM2

Les CM de Quéménéven ont passé la semaine du 15 au 19 avril en classe de mer.

Ils séjournèrent au centre Postofort de Postolonnec à Crozon.

Au cours de la semaine, ils ont profité de 4 séances d'initiation à la voile. Quelle fierté de piloter un petit catamaran ! Les écoliers ont aussi découvert le littoral et sa végétation au cours d'une randonnée à la pointe de Dinan. Et ils ont visité l'une des fortifications ordonnées par Louis XIV : le fort de Cornouaille.

La semaine s'est conclut par une pêche à pied et donc par l'étude des animaux de l'estran.

Tous les écoliers et accompagnateurs sont revenus enchantés de ce séjour frais mais ensoleillé.

Cette semaine de découverte a été financé par l'Amicale laïque de Quéménéven, la commune de Quéménéven ainsi que la Région Bretagne grâce à la subvention Pass classe de mer.



Les CM à vélo

Comme chaque année en mai et juin, les élèves de CM ont bénéficié de 10 séances de vélo dans le cadre du projet "savoir rouler à vélo".

Sur la cour, chacun a appris à pédaler : maîtriser son vélo, s'arrêter, repartir. Mais surtout, bien régler son casque et savoir vérifier son vélo afin de garantir sa sécurité.

Dans les rues du bourg, les écoliers ont appris à circuler : rouler à droite, tenir compte des autres usagers de la route, franchir un stop, franchir un cédez-le-passage.

Sur les routes communales, les élèves ont réussi à rouler en file indienne et à parcourir plusieurs kilomètres.

Sur la cour et dans les rues, ils étaient accompagnés de parents et grand-parents piétons. Lors de leurs sorties cyclotouristes, ce sont des adultes agréés par l'Éducation Nationale qui les encadraient aux côtés de leur enseignante.



Tous les élèves ont ainsi pu obtenir leur attestation « savoir rouler à vélo ».

BRAVO À EUX !





Offre de mission de service civique à l'école de Quéménéven

Il est possible d'effectuer un service civique à l'école de Quéménéven dans le cadre d'une mission visant à contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire.

Description de la mission :

- participer à l'accueil du matin
- contribuer à l'organisation de l'espace de la classe,
- accompagner une sortie scolaire,
- gérer la bibliothèque (accueil, gestion des prêts, lecture aux élèves...)
- participer à la mise en oeuvre des dispositifs "savoir rouler à vélo", "aisance aquatique" et "école et cinéma".

Renseignements : école de Quéménéven ec.0291177X@ac-rennes.fr

Qi Gong et Tai Chi dès le 3 septembre

Découvrez les bienfaits des disciplines chinoises ancestrales avec l'association Diboan à la salle municipale de Quéménéven :

Qi Gong, gymnastique énergétique chinoise, (à partir du 3 Septembre, les mardis de 10h30 à 11h30):

- Améliore souplesse, coordination et système immunitaire
- Réduit stress et anxiété
- Favorise détente et bien-être

Tai Chi, art martial interne (à partir du 4 Septembre, les jeudis de 19h à 20h) :

- Améliore posture, équilibre, muscles et articulations
- Augmente capacité respiratoire
- Réduit risque de chute
- Développe concentration et conscience de soi

Cours adaptés à tous les niveaux.

Spécial maladies chroniques : séances individuelles ou en groupe, à domicile ou en salle.

Informations et inscriptions :

Contact : Kenny Noblet

E-mail: kenny@diboan.fr

Téléphone: 06 45 31 69 13

Site internet : <http://www.diboan.fr>





Les Blev Gris à Locronan

Lors des 30 ans de Ti Ar Sonj Bro Lokorn, les Blev Gris Kemeneven ont animé la cité des tisserands de 15h30 à 18h. Chants de marins, ballades, chants en breton dont le Bro gozh et Hen wlad fy nhadau.

Didan bolz porched iliz Lokorn, nerzh ur ganaouenn vroadel rannet gant div bobl : Bro gozh ma zadoù hag Hen wlad fy nhadaù, ambrouget gant Gareth Westacott er violoñs.

Sous la voûte du porche de l'église de Locronan, la force d'un hymne national partagé par deux peuples, le *Bro gozh ma zadou* et le *Hen wlad fy nhadau* accompagnés au violon par notre ami gallois Gareth Westacott.



Projet d'école de foot loisir

L'Union Sportive de Quéménéven souhaiterait créer une école de foot loisirs. Pour cela, le club aimerait sonder les habitants de Quéménéven par rapport aux enfants.

Les entraînements auraient lieu le samedi de 14h à 16h encadrés par des joueurs seniors du club, avec pour but principal d'apprendre le football dans la convivialité et le plaisir.

Début des inscriptions à partir d'enfants nés en 2020.

Le prix de la licence sera de 20 €.

Responsable de l'école de foot :

Guenaëlle Bleuzen 07 81 69 74 18



Un bulletin sera distribué dans les cahiers de correspondance des enfants de l'école de

Quéménéven. Vous pouvez le remplir et le glisser dans la boîte aux lettres du stade, ou contacter la responsable.



7 août : Festival « Les enfants sont des Princes », spectacle, 15h30, placître de Kergoat
15 août : Tournoi de pétanque, par la société de chasse
18 août : Pardon de Kergoat
24 août : From Fest
2 septembre : Rentrée scolaire

5 septembre : Café - Jeux, par Retrouvailles et Loisirs, salle municipale
17 septembre : Conseil municipal, 19h, salle du conseil à la mairie

La Ferme Fromagère de Penhoat

Installés depuis octobre dernier à Penhoat Mauguen, à Quéménéven, Nathalie et Alexis fabriquent des fromages au lait cru et entier avec le lait de leurs 37 vaches laitières de race Tarine.



Bleu de Penhoat, Fourme de Penhoat, tomette et tome fraîche sont vendus sur les marchés à Douarnenez et Crozon, mais également sur commande à la ferme : appelez, la commande est préparée puis passez à l'heure convenue : c'est prêt !

Des livraisons de commandes de groupe sont également possibles (entreprises, associations, hébergements de groupes, etc....).

Retrouvez toutes les infos utiles et des images sur www.fermefromagerепенhoat.fr et Instagram @frompenh 06 71 40 45 77 – fermepenhoat@gmail.com

Marchés

- Mercredi : 16h30 - 19h

Marché de producteurs biologiques, à la Ferme Bio de Coat Squiriou, 29180 Quéménéven (viande de bœuf, produits laitiers, pain au levain, bières, tisanes)

Commandes à passer sur cagette.net puis à venir chercher à la ferme. Contact : 06 77 96 95 52

- Jeudi à partir de 9h, place de l'église

Fruits et légumes, poisson

Trestan Tudal, route de Châteaulin, 29180 Quéménéven.

Contact : 06 61 77 86 77

- Vendredi : 16h - 19h30

Lieu-dit Pennaprat Nevet, 29180 Plogonnec

(légumes de la Ferme de Pennaprat Nevet, fromage de Ronan

Le Palud, produits laitiers, pains et brioches bio au levain de

Nicolas Clément, d'autres produits fermiers comme des champignons,

œufs, fruits, farines, lentilles, pois cassés, confitures, pestos de fruits, cidres, tisanes, miels...)



Vous souhaitez mettre un article dans le prochain numéro ?

Merci d'envoyer votre demande par mail à petit.jaune@quemeneven.bzh avant le 10 septembre.